



Pornic et sa région

■ LA BERNERIE-EN-RETZ

LOISIR. Pêche au bar : de nouvelles règles dénoncées par l'association locale

L'Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade (APPCJ) s'est réunie, samedi 7 mars, pour son assemblée générale annuelle.

L'occasion pour le président Landry Métriau de faire état de l'évolution de la réglementation, une évolution qui concerne plus particulièrement la pêche du bar.

Mesure « incohérente »

« Les mesures décidées par le conseil des ministres européens concernant la pêche du bar au sud du 48^e parallèle prévoient un quota de deux bars par jour et par pêcheur, la capture du bar européen n'étant autorisée qu'à la canne et la ligne à main et non plus aux filets fixes. Une

mesure prise dans l'urgence et incohérente avec l'activité de pêche de loisir que regrette la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer », indique Landry Métriau, qui préconise la mise en place de l'application Fish Friender, qui permettrait un quota mensuel avec déclaration des prises de cette espèce en difficulté.

Mesure « discriminatoire »

« Nous considérons cette mesure, qui interdit également la capture du bar au filet fixe posé à pied depuis une embarcation, une pêche proche de la côte pratiquée traditionnellement et qui respecte les tailles de capture, comme discriminatoire et sélective par l'argent.



Onze personnes ont reçu la médaille spécialement réalisée à l'occasion du 35^e anniversaire de la création de l'association, une première opération de cet ordre pour l'association.

Puisqu'elle permet aux seuls pêcheurs détenant des bateaux bien équipés de pêcher du bar pour le seul plaisir des

sensations », explique en complément le président de l'association locale, créée en 1985 pour défendre les intérêts des

pêcheurs à pied, confrontés alors à un projet de parc à palourdes, et qui compte actuellement 1 578 adhérents.

Chargé du suivi de la ressource des palourdes, le vice-président Didier Clavier a fait état d'une baisse de cette ressource en 2019, baisse qui à ce jour n'appelle toutefois pas d'inquiétude particulière.

A l'honneur

À l'issue de la réunion, onze adhérents particulièrement engagés dans le fonctionnement de l'association (à présent ou précédemment) ont reçu (ou leur épouse pour ceux qui sont décédés) la médaille anniversaire spécialement réalisée à l'occasion des 35 ans de cette association : Josette Collot, Didier Clavier, François Gosselin, Maurice Rivaud, Michel Briand, Gérard Boutin, Thierry Dupoué, André Loirat, Robert Pénisson, Roland Métriau et Raymond Larue.